

Etat des plants de muscadier et de gérofler rapportés des Moluques

Poivre au ministre, le 3 novembre 1770

Un manuscrit de la Bibliothèque municipale de Lyon. Ms Charavay 714, f°4213-4214

Poivre rend compte de l'état des plants et graines de muscadier et gérofler rapportés par Provost, propose une transplantation aux Amirantes ou aux Seychelles, et une nouvelle mission pour parachever la possession des épices. Le conseiller du ministre s'inquiète d'une culture en un lieu sans protection.

=====
Colonies – Isle de France – Épiceries – N°40 – Première par le Vaisseau *l'Indien*
Lettre de M. Poivre du 3 novembre 1770¹

Monseigneur,

[Les lignes qui suivent sont un résumé-synthèse d'un conseiller du ministre, surajouté en tête de la lettre]

M. Poivre rend compte par cette lettre de l'état actuel des plants d'épicerie apportés par le Sieur Provost. Les plants de muscadiers poussent avec vigueur. Il a germé quelques noix muscades dans tous les quartiers de l'île, leurs tiges promettent beaucoup. Il y a une quantité de ces noix qui n'ont point encore germé. Aucun des plants de gérofler n'ont encore donné signe de vie. Il y a une vingtaine de plants de gérofler venus de graines qui ont huit ou dix feuilles et qui promettent une végétation vigoureuse. Comme il faut 7 ou 8 ans avant que ces arbres puissent assez rapporter pour en faire des semis, il se propose de renvoyer le Sieur Provost aux Moluques pour chercher une quantité suffisante de plants et graines afin de hâter la jouissance. Il se propose aussi de transplanter quelques-uns des plants que le S. Provost apportera aux Îles de l'Amirante ou des Trois-frères qui sont placées à une même distance de la ligne que celle de Banda.

Les îles de l'Amirantes ou des Trois-frères sont désertes. Y introduire des plants d'épicerie serait les livrer aux étrangers et mettre à même de partager cette richesse avec nous.

Les expéditions que nous avons eu l'honneur de vous adresser par le vaisseau *le Gange*, sur lequel ont passé MM. Trémigon et Detcheverry vous auront appris le succès du voyage de ces Messieurs et l'introduction assurée de la culture des plants d'épicerie dans cette île. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire à ce sujet. Je dois seulement vous rendre compte de l'état actuel des plants et des graines apportés par le Sieur Provost. Les plants des muscadiers poussent avec vigueur, il a germé quelques noix muscades dans chacun des quartiers de l'île, et les tiges promettent beaucoup. Quelques autres commencent seulement avec les chaleurs à montrer leur germe. Une quantité très considérable de ces mêmes noix n'a encore donné aucun signe de germination, les chaleurs et les pluies du mois prochain les détermineront peut-être. De tous nos plants de géroflers aucun ne donne encore signe de vie. Le soleil leur a nui, on n'avait pas l'expérience des soins que cet arbre précieux demande lorsqu'il est faible et dans l'enfance. Je n'ai encore que vingt pieds de

¹ *L'Indien* a appareillé de l'Isle de France le 9 novembre, date cohérent avec celle de la lettre. Malleret cite la même lettre p.642 : mais datée du 3 oct. 70 par le vaisseau *la Digue* (A.N. C⁴27 n°40). *La Digue* a appareillé début janvier, c'est donc une copie de l'autre, mais il n'y a pas de raison qu'elle soit datée du 3 octobre.

géoflier venus de graines sorties de terre depuis leur arrivée dans l'île. Quelques-uns de ces plants ont six, les autres huit et dix feuilles bien vivaces. Ces plants promettent une végétation vigoureuse.

Quoique nous ayons assez de plants des deux espèces pour assurer à cette colonie la possession des épiceries fines, cependant comme il faudra attendre sept ou huit années avant que ces arbres rapportent et qu'on puisse de leurs graines faire des semis qui nous produisent au bout de sept autres années un objet de chargement, je me propose de renvoyer le S. Provost aux îles Moluques pour nous rapporter une quantité suffisante de plants et de graines des deux espèces et hâter notre jouissance de sept années.

Je me propose encore de transplanter dans une des îles de l'Amirante ou des Trois Frères² quelques uns des plants des deux épiceries que le S. Provost nous rapportera. Ces îles sont placées à la même distance de la ligne³ que celle de Banda, où les Hollandais recueillent la muscade, par les quatre degrés sud.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port-Louis Isle de Franc, ce 3 novembre 1770

* * *

² *Iles des Trois Frères* : une des anciennes désignations des îles Seychelles. Poivre propose ici d'utiliser l'un ou l'autre des deux archipels, mais en fait, pour un temps au moins, il a arrêté son choix : le 12 août 1770, Brayer du Barré a été autorisé à établir une petite colonie aux îles Seychelles, et ce n'est pas une coïncidence si, peu auparavant, on fêtait les plants d'épicerie rapportés des Moluques. Quant aux Amirantes, la reconnaissance de l'archipel était en cours.

³ *la ligne* : l'équateur.